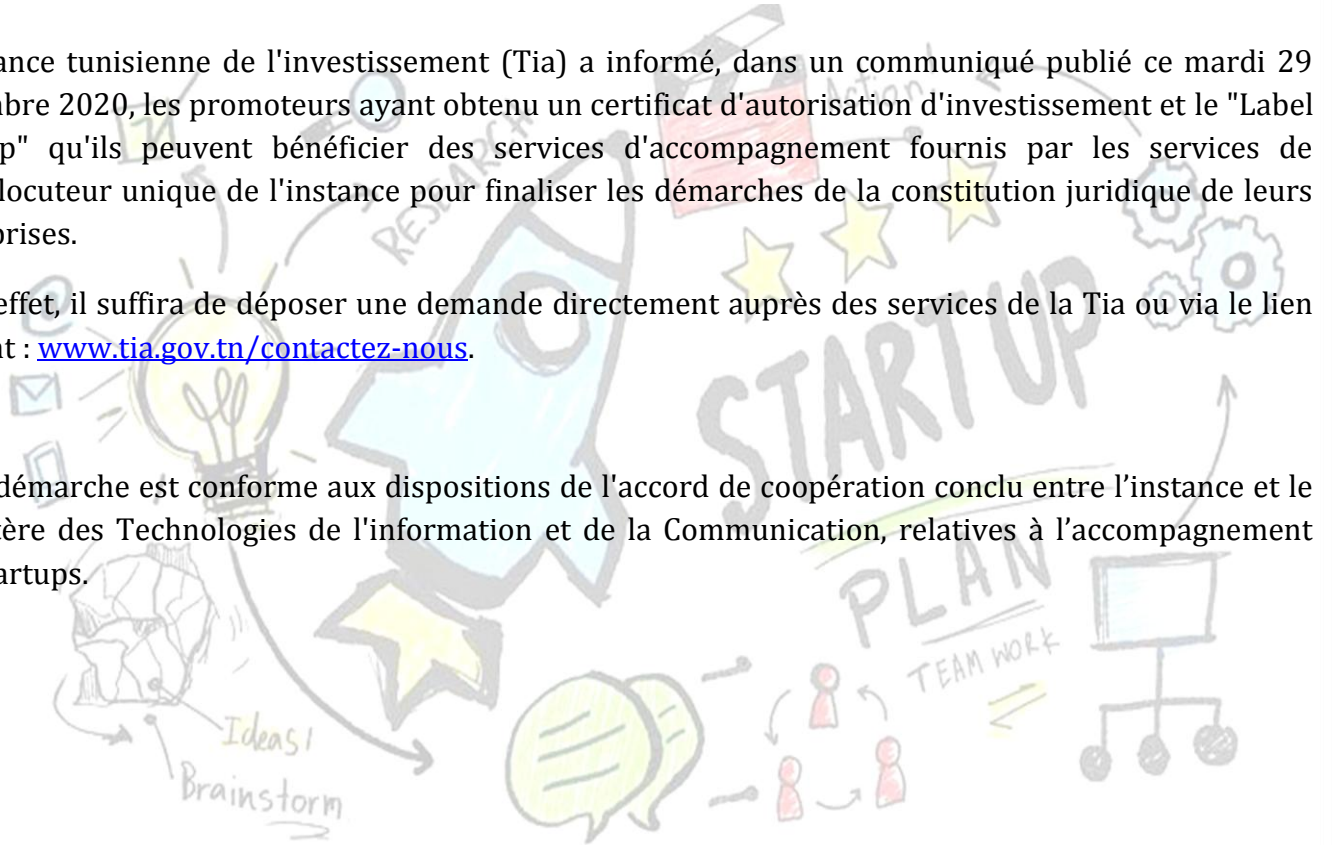


TIA : Facilitation des procédures juridiques pour la constitution de startups

L'Instance tunisienne de l'investissement (Tia) a informé, dans un communiqué publié ce mardi 29 décembre 2020, les promoteurs ayant obtenu un certificat d'autorisation d'investissement et le "Label Startup" qu'ils peuvent bénéficier des services d'accompagnement fournis par les services de l'interlocuteur unique de l'instance pour finaliser les démarches de la constitution juridique de leurs entreprises.

A cet effet, il suffira de déposer une demande directement auprès des services de la Tia ou via le lien suivant : www.tia.gov.tn/contactez-nous.

Cette démarche est conforme aux dispositions de l'accord de coopération conclu entre l'instance et le ministère des Technologies de l'information et de la Communication, relatives à l'accompagnement des startups.



Source : Business News